



8 avril 2014

Raffinerie Tamoil SA à Collombey Bilan globalement positif depuis le redémarrage des installations

(IVS).- En date du 22 octobre 2013, le conseiller d'Etat Jacques Melly autorisait le redémarrage des installations suite à la réalisation des assainissements exigés. Sur la base des contrôles effectués, la performance des installations en matière de protection des eaux et de l'air est globalement bonne.

Exigences respectées en matière de rejets d'eaux usées

Depuis le redémarrage des installations, les rejets d'eaux usées traitées respectent les exigences pour les 19 paramètres fixés dans l'autorisation de déversement du 10 avril 2013. Ces bons résultats s'expliquent par les nouveaux filtres à charbon actif mis en place durant l'arrêt de l'automne 2013 et par un contrôle strict des flux d'eaux usées rejetées par les différentes unités de production.

Inspections des canalisations réalisées selon le planning fixé

Les travaux d'inspection et d'assainissement du réseau de canalisations par une entreprise spécialisée se sont poursuivis selon le planning fixé. Toutes les canalisations ayant plus de 10 ans avaient été inspectées à la fin de l'année 2013, à l'exception de quelques tronçons difficilement accessibles. Ceux-ci seront inspectés lors des travaux de réhabilitation des 214 m de canalisations secondaires nécessitant une réfection. Parallèlement, Tamoil doit poursuivre la mise en place de bassins de rétention étanches autour des citernes qui n'en sont pas équipées à ce jour.

Respect des normes en matière de rejets de poussières

Les rejets de poussières à la cheminée du craqueur catalytique – seul paramètre qui ne satisfaisait encore pas pleinement aux normes avant le redémarrage - ont été contrôlés à 6 reprises par trois entreprises externes différentes ainsi que deux fois par le Service de la protection de l'environnement (SPE) entre novembre 2013 et février 2014. Lors de ces contrôles, les normes en matière de poussières étaient respectées. Le contrôle réalisé sur chacune des trois cheminées pour le dioxyde de soufre, les oxydes d'azote et les poussières a confirmé le respect des normes en marche normale de la raffinerie (voir résultats annexés).

En revanche, des quantités importantes de gaz ont été envoyées aux torchères durant des phases d'entretien, respectivement lors de pannes d'installations, particulièrement entre le 13 et le 19 janvier 2014 ou, plus récemment, lors du torchage durant une trentaine de minutes le 27 mars 2014. Le SPE a dès lors demandé à Tamoil d'établir et mettre en œuvre un programme de mesures pour limiter la fréquence de ces événements et diminuer l'impact des torchages.

Le conseiller d'Etat Jacques Melly constate avec satisfaction l'amélioration des performances environnementales de la raffinerie et veillera à ce que les assainissements encore nécessaires soient réalisés.

Personnes de contact :

Jacques Melly, chef du DTEE - 027 606 33 00

Cédric Arnold, chef du SPE - 027 606 31 55.

Résultats des contrôles selon l'Ordonnance sur la protection de l'air réalisés par des entreprises externes et le SPE

Tableau 1 : Résultats des mesures ponctuelles de contrôle des poussières sur la cheminée du craqueur catalytique (PEC - Résultats en mg/Nm³)

Mesures :	1	2	3	4	5
Poussières (limitation OPair : 20 mg/Nm³)					
LABO A, 08.11.2013	11.6	11.0	10.6	13.9	10.3
SPE, 19.11.2013	9.1	7.3	7.3		
LABO B, 19.11.2013	12.6	8.7	8.4		
LABO A, 29.11.2013	11.4	8.4	11.9		
SPE, 12.12.2013	10.8	14.6	11.5		
LABO C, 28-29-30.01.2014	4.2	2.5	1.5		
LABO C, 11.02.2014	12.6	14.5	19.1		
LABO C, 26.02.2014	5.13	9.7	7.6		

Tableau 2 : Résultats du contrôle sur les trois cheminées (PEU = centrale, production de vapeur et d'électricité ; PER = fours de distillation et unité de récupération du soufre, PEC = craqueur catalytique). Valeur horaire moyenne la plus élevée lors du contrôle – Résultats en mg/Nm³)

	NOx			Poussières			NH ₃		SO ₂		
	PEU	PER	PEC	PEU	PER	PEC	PEU	PEC	PEU	PER	PEC
limitation OPair :	196	300	300	48	20	20	30	30	360	350	350
LABO C 28-29-30.01.2014	188	193	249	13	3	3	<1	<1	189	10	2